



Association "Collectif Pour une Réanimation à Manosque"

Siège: chez Mme FIORUCCI Marie, Ch. de Bucelle Lot Les Vignes 04860 Pierrevert

Courriel: rea.manosque@free.fr

Site Internet: <http://rea.manosque.free.fr>

Tél: 06.76.77.61.00 / 06.30.03.52.64

COMPTE-RENDU REUNION du BUREAU du 05.03.10 à 17h30 à Sainte Tulle

Présents: , Louis, Agnès, J.François, Evelyne Eliane, Ghislaine et Maryse Fontaine.

Excusé(e)s : , Michèle, Marie, Tania ., Evelyne.

Secrétariat de séance : Eliane

Point 1 :

Mise au point sur les finances suivant éléments communiqués par Michèle

Le **conseil Régional** nous a attribué une somme de 1500 euros.

Malheureusement, **la commune de Forcalquier** ne pourra rien nous accorder.

Pour les **Etats Généraux** : passif de 600 euros environ :

-300 euros à régler au restaurant

-300 euros pour le transport des intervenants

Le collectif de Sisteron ne pourra pas nous aider.

Le collectif de Digne pourra contribuer aux frais à hauteur de 400 euros.

Il faut faire rentrer le maximum d'argent (adhésions nouvelles ou réadhésions).

Situation à revoir le 15.03.10.

Point 2 :

Les rendez-vous avec les municipalités se poursuivent.

Pour **Pierrevert**, le collectif a rencontré un groupe d'adjoints qui semble d'accord sur le principe de l'adhésion collective à l'association.

Nous serons invité à un prochain conseil municipal.

Pour **St Julien-Le-Montagné** : Louis reste en contact et nous tiendra au courant de la réponse qu'il a eue.

Point 3 :

Les rencontres suite aux Etats Généraux :

Jean-François est en contact avec l'A.R.H.

Nous débattons des divers échanges avec la communauté hospitalière de Manosque et Digne.

Une inquiétude semble se confirmer de menaces pour la Réanimation de Digne.

Il faut à tout prix montrer notre volonté de ne pas avoir à choisir entre l'une ou l'autre des Réanimations sur le département. Les deux Réas de Digne et Manosque sont justifiées.

Les deux collectifs doivent se montrer offensifs pour obtenir gain de causes.

La prochaine rencontre des collectifs fixée au 15 mars prochain doit impérativement montrer cette détermination.

Fin de séance à 19h.